

Coach Regatta
MARSEILLE

Avis de Course Coach Regatta Marseille 2025 VERSION DU 17 JANVIER 2025 À 10h30

Huitième édition de l'Optimist Coach Regatta Marseille
Co-organisée par le Yachting Club Pointe Rouge et l'ASPTT Marseille Voile,
l'Optimist Coach Regatta aura lieu du vendredi 17 au dimanche 19 janvier 2025

1. Règles :

- 1.1 La régata est régie par les « Règles de Course à la Voile ». La règle 41 du chapitre 4 est complétée par la 41(e) : « un bateau peut recevoir de l'aide à l'oral d'un entraîneur ».
- 1.2 Les instructions de course ainsi que toute modification sont faites par les comités techniques de l'YCPR et l'ASPTT.
- 1.3 S'il y a un conflit entre les langues, le texte Français fera foi.
- 1.4 Les instructions de course seront les instructions contenues dans les annexes des ICs, les instructions de voile standard et les instructions de course supplémentaires qui seront sur le panneau d'affichage officiel situé au YCPR.

2. Publicité :

Pas de règles sur la publicité.

3. Admissibilité et inscriptions :

- 3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux de la classe Optimist.
- 3.2 Le critère d'admissibilité est la validation du comité technique du YCPR et de l'ASPTT.
- 3.3 Les inscriptions sont limitées à 170 coureurs.
- 3.4 Les pré-inscriptions en retard pourraient être acceptées par le YCPR et l'ASPTT sous conditions.

4. Frais d'inscription :

Les frais d'inscription sont de **50€** par coureur avant le **17 décembre 2024**.
Les frais d'inscription seront majorés à partir du **18 décembre 2024** au prix de **70 €**.

5. Programme :

5.1 Programme de la régata.

Vendredi 17 janvier :

14h00 : manches d'entraînement

17h00 – 18h00 : confirmation d'inscriptions

Samedi 18 janvier :

09h00 – 11h00 : confirmation d'inscriptions

11h00 : Réunion des coaches

12h30 : Premier signal d'avertissement

19h30 : Pasta Party

Dimanche 19 janvier :

8h30 : Réunion des coaches

10h00 : Premier signal d'avertissement

15h30 : Dernier signal d'avertissement

17h00 : Remise des prix

5.2 Nombre de courses : il n'y aura pas de restriction sur le nombre de courses.

5.3 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne se fera après 15h30.

6. Instructions de course :

Les instructions de course seront publiées le jeudi 16 janvier.

7. Lieu :

7.1 La pièce jointe A montre l'emplacement de la zone d'accueil.

7.2 La pièce jointe B montre l'emplacement de la zone de course.

8. Courses :

8.1 Parcours construit type IODA.

8.2 Les flottes seront réparties comme suit :

Flotte élite : 72 meilleurs minimes et 8 meilleurs benjamins de l'Opti Cup 2024.

Flotte espoir : minimes et benjamins.

Exceptions faites pour les étrangers selon le palmarès de chacun.

9. Système de pénalité :

9.1 Tous les coaches font partie du Jury

9.2 L'annexe P (infraction à la propulsion) s'applique, modifiée comme suit :

9.2.1 première pénalité : pénalité de **DEUX** tours

9.2.2 La règle P2.3 ne s'applique pas et la règle P2.2 s'applique à toute pénalité après la première

9.3 Pénalités et Action du jury sur l'eau :

Quand un bateau :

- a) enfreint une règle du chapitre 2 ou la RCV 31 et n'effectue pas de pénalité,
- b) obtient un avantage malgré une pénalité effectuée,
- c) n'effectue pas correctement sa pénalité (RCV 44)

Les jurys pourront à titre pédagogique, dire qu'ils ont vu une faute en levant le pavillon rouge. Le coureur peut à ce moment-là réclamer en levant la main et/ou en hélant proteste pour que le jury agisse s'il a vu l'incident et s'il a pu déterminer qui est fautif.

Si le bateau concerné répare de lui-même immédiatement et qu'il n'a pas obtenu un avantage significatif la pénalité à effectuer sera de **UN** tour

Si le bateau ayant enfreint une règle n'effectue pas de pénalité, le jury pourra le pénaliser en le signalant :

- par un coup de sifflet,
- en pointant vers lui un pavillon rouge, et
- en le désignant.

Le bateau désigné devra alors effectuer une pénalité de **DEUX** tours.

9.4 Si un bateau pénalisé par un juge n'effectue pas de pénalité, il sera disqualifié sans instruction.

9.5 Les Jurys (coachs) doivent signaler aux bateaux arborant le pavillon jury les bateaux aillant enfreint une règle de l'annexe P (infraction à la propulsion) et toutes pénalités qui n'aurait pas été correctement effectué.

10. Classement :

10.1 2 courses devront être validées pour valider la régata.

10.2 (a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

10.3 Système de point à minima :

(a) Chaque bateau qui prend le départ et qui finit, et qui n'a pas ensuite abandonné ou été pénalisé ni obtenu réparation, doit recevoir les points égaux sa place obtenu lors de la course.

(b) Un bateau qui n'a pas pris le départ, qui n'a pas fini, qui a abandonné ou qui a été disqualifié doit recevoir les points de la place d'arrivée correspondante au nombre de bateaux inscrits dans la série plus un. Un bateau qui est pénalisé selon la règle 30.2 ou qui accepte une pénalité selon la règle 44.3(a) doit recevoir les points comme prévu dans la règle 44.3(c).

11. Bateaux accompagnateurs

L'organisation peut exiger des bateaux accompagnateurs qu'ils soient signalés d'un drapeau.

12. Prix

Les prix seront attribués comme suit : 1,2,3 garçons et filles de chaque groupe.

13. Clause de non-responsabilité

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. Voir règle 4 des RCV, décision de courir. L'autorité organisatrice décline toute responsabilité pour les dommages matériels ou corporels ou de décès ayant lieu avant, pendant ou après la régata.

Tous les marins participent sous la responsabilité de leur entraîneur. L'entraîneur doit être désigné lors de l'inscription et doit toujours être présent sur la zone de course et sur l'eau quand ses coureurs y sont. Les entraîneurs sont responsables de leurs coureurs, avec un maximum de 10 coureurs par entraîneur.

14. Assurance :

Chaque bateau participant doit être affilié au tiers ou en responsabilité civile avec une couverture minimale de 1 000 000 euros par incident ou équivalent.
La licence FFV fait office d'assurance pour les coureurs français.

15. Hébergement :

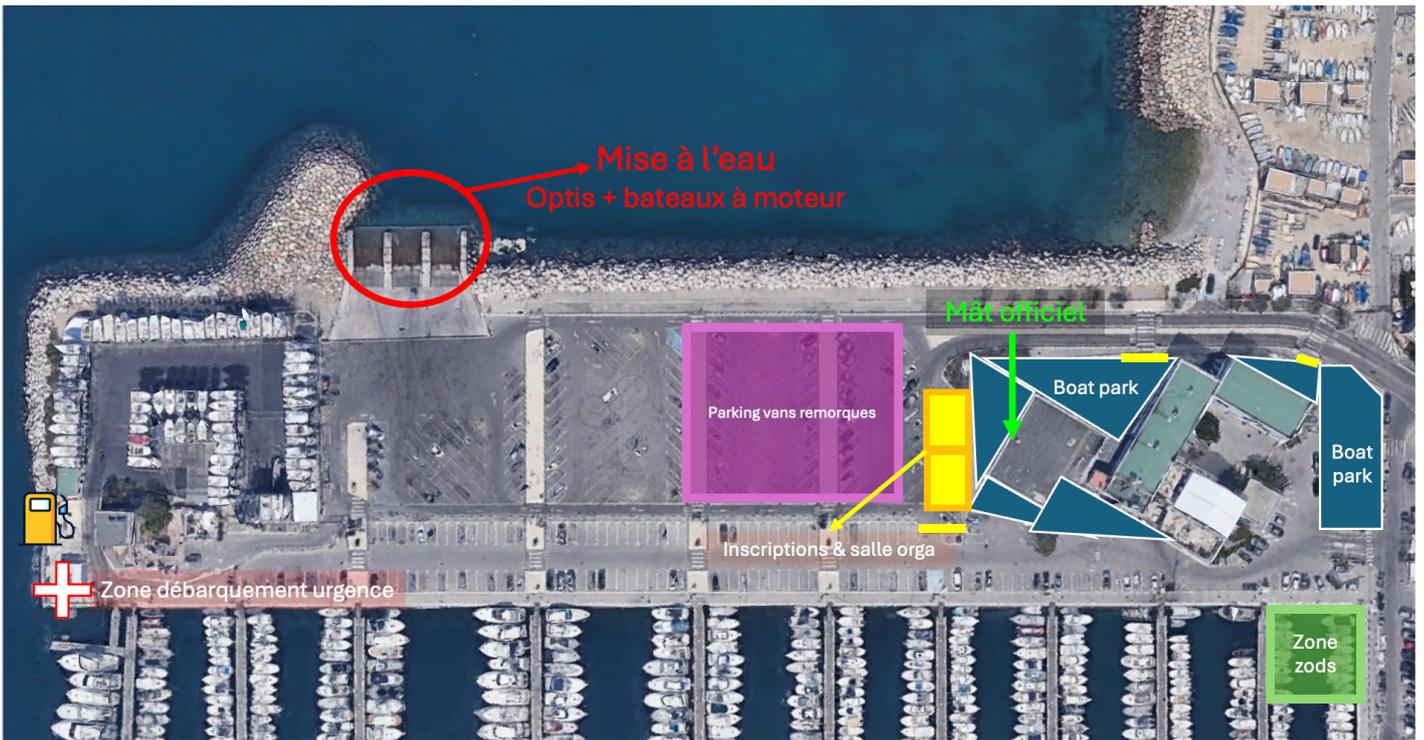
L'hébergement n'est pas fourni par l'organisation ; il est possible de trouver des appartements et hôtels sur ce lien <http://www.ycpr.net/infos-pratiques.html>

Vous pouvez aussi nous contacter pour des conseils à coachregatta13@gmail.com

16. Location de semi-rigides:

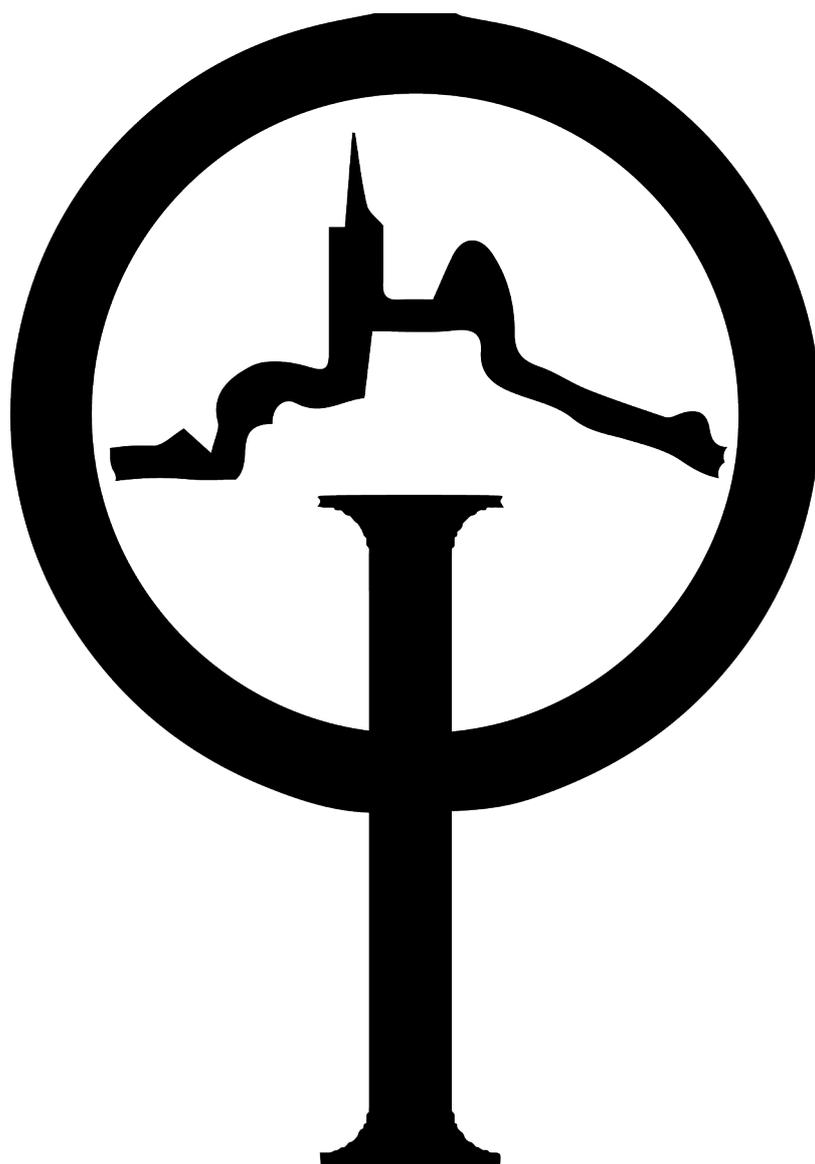
Nous contacter à coachregatta13@gmail.com

Pièce jointe A : zone d'accueil



Pièce jointe B : zone de courses





Coach Regatta
MARSEILLE